



Charte du conseil municipal des jeunes



SOUDAN

La commune est la base de la démocratie, elle est aussi l'école du civisme.

La vie de la commune est très importante et nous concerne tous.

En laisser la responsabilité aux adultes ne permet pas toujours la prise en compte des préoccupations des enfants.

La municipalité encourage vivement les jeunes à s'investir dans la vie de leur commune avec :

Le Conseil Municipal des Jeunes.

2021 a été l'année de sa création dans notre commune.

Le CMJ permet aux jeunes élus :

- D'être écoutés, entendus et consultés,
- De réfléchir et de s'impliquer dans la vie de la commune
- De développer leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités en proposant des idées et en réalisant certains de leurs projets,
- De développer leur sens critique en tirant un bilan des actions menées.

Lieu d'échanges privilégié entre les générations, le CMJ met en place les conditions d'apprentissage de la démocratie, de la concertation, du dialogue, du respect de l'autre et de l'organisation.

Le Maire : DESGUES Jean-Claude

La Commission CMJ : CHAUVIN Thérèse, JAHIER Morgane,
MADIOT-GIRAUD Annie, PARSY Xavier, VEILLON Elisabeth.

GENERALITES

CMJ est l'abréviation de Conseil Municipal des Jeunes

- Ce sont des jeunes de la commune qui se portent candidat pour un mandat de 2 ans.
- Le CMJ fonctionne sur le même modèle que le conseil municipal des adultes, mais il n'y a pas d'élection du maire : chacun est au même niveau. Le maire et les élus de la commission sont présents pour accompagner les jeunes à construire des projets et les voir se réaliser.

OBJECTIFS

1) Dialoguer

- Chacun aura l'occasion de s'exprimer et de développer ses idées.
- La commission est à l'écoute des besoins et critiques formulés par les jeunes.
- Ils s'engagent à les consulter sur les projets les concernant.

2) Apprendre à écouter les autres

- Les jeunes élus doivent se respecter
- Ils doivent s'affirmer comme les porte-parole de leurs camarades non élus.

3) Proposer et réaliser des projets

- Le CMJ mène une action collective d'intérêt général. Les projets à mener et le travail se feront lors des conseils (ex : présentation des projets envisagés).

Le travail du CMJ est le suivant :

- Répartition des tâches
- Rencontre avec des spécialistes si nécessaire
- Etude de faisabilité en fonction du budget alloué dans les temps impartis.

4) Devenir des citoyens

- Il s'agit de faire des jeunes, des acteurs à part entière de la vie de la commune en s'engageant, **avec assiduité**, à participer aux réunions, animations et projets établis.
- A ce titre, les jeunes élus sont associés aux cérémonies officielles.

ORGANISATION

Ce conseil est élu jusqu'à la fin du mandat, soit courant Avril 2025.

Le budget de fonctionnement est établi et pris en charge par le budget communal.

1) Fonctionnement et organisation

Les enfants sont chargés à tour de rôle d'une responsabilité :

- L'un d'eux est désigné secrétaire de séance par la commission du CMJ.
- L'autre sera responsable du bon déroulement de la séance.

Les jeunes élus se placent autour de la table du Conseil.

Une réunion est fixée un jour précis, tous les 2 mois avec des horaires fixes (définis par les jeunes élus).

L'ordre du jour est fixé et envoyé par mail avant la réunion.

Toute absence doit être **justifiée 48h avant le conseil** par mail à : mairie.soudan@wanadoo.fr ou par téléphone au 02.40.28.62.16.

2) L'organisation du groupe

Un secrétaire de séance est désigné à chaque début de réunion.

- La relation entre jeunes conseillers sera assurée par la réalisation d'un compte-rendu sur les actions en cours et l'écoute des propositions, critiques ou revendications (**à envoyer par mail à la mairie dans les 72h**).

Un enfant élu est « animateur » du groupe, avec différentes fonctions :

- Il donne la parole,
- Reformule l'expression si besoin pour une meilleure compréhension de toutes et tous,
- Demande l'avis de ceux qui se taisent pour une représentation de toutes et tous,
- Encourage l'écoute,
- Répond aux questions des enfants (en lien avec la commission)
- Redynamise le groupe.

3) Relation avec les adultes

- Le CMJ est un lieu privilégié d'échanges entre générations, aussi il doit s'accompagner d'un respect mutuel.
- Les élus adultes laissent la parole aux jeunes élus et réciproquement.
- En cas de problème particulier, ceux-ci peuvent demander une entrevue aux adultes responsables de la commission.